

Cette notice a été réalisée dans le cadre d'une revue de la littérature sur les jeux d'argent dans le domaine des sciences humaines. Il s'agit d'un projet du GREA, sur un mandat du PILDJ, réalisé sous la direction de Claudia Dubuis, docteure en anthropologie de l'Université de Neuchâtel.



Mouvements d'opposition au jeu dans les pays anglo-saxons

Comme le souligne l'historien David Miers, il faut avant tout retenir que le jeu d'argent est fondamentalement une notion contestée, dont les frontières sont toujours poreuses et problématiques. Dans ce sens, et en dépit de la forte acceptabilité sociale gagnée par les différentes pratiques de jeu d'argent, on peut considérer que l'argument moral n'est pas mort même si les générations actuelles ne connaissent rien à l'histoire du jeu ou celle de l'opposition au jeu. Une palette complexe d'arguments qui remontent au XIX^e siècle au moins se déploie jusqu'au début du XX^e siècle, mais ils semblent toujours tenir et l'on constate une certaine persistance de ces discours. Si les formulations des anciens réformateurs moraux tiennent toujours, c'est que ces derniers avaient construit une vision du monde assez cohérente et consistante. Ils ont forgé le terrain, les idées et le langage qui ont mis en forme la "géographie morale" du travail et du loisir, de la sécurité et du danger qui empreignent assez directement nos propres réflexions sur le jeu d'argent.

Les premières ligues morales dont l'action est directement orientée contre le jeu d'argent apparaissent dans le courant du XIX^e siècle, notamment en Grande-Bretagne. Constituée en Grande-Bretagne en 1890 à un moment où le pari mutuel est traité comme un problème central pour la société britannique sous la forme d'un débat public particulièrement animé, la National Anti-Gambling League (NAGL) inscrit son action dans une période d'apogée (qui dure une trentaine d'années) de la régulation du jeu entreprise sur un modèle de mesures prohibitionnistes. Elle vise avant tout à saper la structure à la fois matérielle et légale du jeu d'argent en réponse à plusieurs lois passées dans la deuxième moitié du XIX^e siècle afin de fixer un contrôle accru sur des pratiques de jeu d'argent alors en pleine expansion telles que les activités de pari opérant hors du cadre de la loi en vigueur sur les loteries.

La réorientation progressive de la NAGL à l'encontre des pratiques de jeu d'argent des classes populaires s'explique également par la montée en puissance d'un discours auto légitimant qu'elle porte sur sa mission civilisatrice envers les plus démunis et qui s'apparente à une véritable croisade morale. La dénonciation des pratiques du jeu d'argent procède dès lors de la même logique que la dénonciation de l'abus de la consommation d'alcool par le mouvement de Tempérance, qui assimile les usages sociaux de la boisson à des générateurs de problèmes sociaux : endettement, ruine financière, ruptures familiales, perte d'emploi, problèmes médicaux. Le jeu d'argent n'a toutefois jamais supplanté la consommation d'alcool dans l'ordre des problèmes sociaux mis en concurrence par les différentes ligues morales de l'époque. Pour cette raison, les mouvements anti-jeu n'ont jamais obtenu les ressources et le soutien social qu'ont pu obtenir les groupes affiliés au mouvement de Tempérance britannique. En revanche, c'est ce même mouvement de Tempérance qui, parmi les différents groupes de pression, fournit la comparaison la plus réaliste pour comprendre les activités anti-jeu, et ce d'autant plus que la NAGL tire un enseignement consistant des échecs et des déboires des longues campagnes antialcooliques.

Malgré une sérieuse restriction de ses activités, la NAGL reste néanmoins active jusqu'en 1949, au moment où elle abandonne complètement le terrain à un nouvel acteur collectif, la Churches Council on Gambling. La CCG se constitue dans un paysage intellectuel où se développe le sentiment que peu d'études, et encore moins de données statistiques, ont été produites sur le jeu d'argent. En distinguant son argumentation des arguments théologiques, la CCG gagne rapidement en crédibilité en produisant divers rapports et en adoptant une attitude modérée, reconnaissant par exemple que le jeu d'argent – sous sa forme légale – peut constituer un mode de divertissement acceptable. Cette position lui confère une réputation de tolérance qui lui fournit la possibilité de former un groupe de pression auprès du gouvernement britannique jusqu'à la fin des années soixante-dix.

Apparue plus tardivement en Amérique du Nord, la National Coalition Against Legalized Gambling (NCALG), qui n'existe plus aujourd'hui, est l'une des rares associations contemporaine, sinon la seule, à émerger à l'échelle nord-américaine avec un programme qui se fonde exclusivement sur un contenu anti-jeu. Association à but non lucratif à visée pédagogique créée aux États-Unis en 1994, elle a longtemps été dirigée par un Révérend méthodiste aujourd'hui à la retraite. Mais derrière cette dimension pédagogique, le projet prend une dimension plus affirmée de croisade morale quand il met en avant, dans le bulletin de l'association, des énoncés rhétoriques tels que : « repousser cette menace qui détruit notre société » [en restaurant] le « rêve américain » du labeur et de l'éducation comme moyen de progrès social, au lieu du hasard et de la chance. La croisade est plus directement portée par la National Coalition Against Gambling Expansion, NCAGE, une branche de l'association enregistrée légalement en tant qu'organisation politique qui opère comme une organisation médiatrice apportant un soutien logistique et de coordination aux organisations anti-jeu locales qui ont émergé aux États-Unis dans le contexte de renforcement du débat public autour du jeu d'argent dans les années 1990. Les gouvernements, qui jusque-là se contentaient de légiférer autour des pratiques de jeux d'argent, deviennent des acteurs à part entière du développement du secteur en prélevant des impôts ou en exploitant directement maisons de jeux, casinos et machines à sous. Le débat public s'engage alors sur la légitimité des pratiques des agences gouvernementales ou des administrations plutôt qu'exclusivement sur celles des opérateurs commerciaux ou encore, plus rarement, des joueurs.

© Claudia Dubuis, Institut d'ethnologie, Université de Neuchâtel, 2015

Pour en savoir plus :

Clapson, Mark

1992 *A Bit of a Flutter. Popular Gambling and English Society, 1823-1961*. Manchester, New York : Manchester University Press.

Dixon, David

1991 *From Prohibition to Regulation. Bookmaking, Anti-Gambling and the Law*. Oxford : Clarendon Press.

Dubuis, Claudia

2016 *Un mouvement contre le jeu d'argent. D'un loisir controversé à un problème public (Vancouver 1994-2004)*. Neuchâtel: Editions Alphil – Presses universitaires suisses

Miers, David

2013 «Gambling histories. Writing the past in the present». In R. Cassidy, A. Pisac et C. Loussouarn, eds. *Qualitative Research in Gambling: Exploring the Production and Consumption of Risk*. London : Routledge, pp. 43-56.